

## Déclaration de Joseph Stiglitz en faveur de la plainte Khulumani

Les craintes du gouvernement sud-africain sont infondées. Le prix Nobel d'économie, Joseph Stiglitz, s'adressant au juge en charge de l'affaire, affirme que la demande judiciaire en réparations de Khulumani n'aura pas d'effets négatifs pour l'économie sud-africaine.

Selon lui, la responsabilité des entreprises en matière de respect des droits humains et les intérêts économiques ne vont pas à l'encontre l'une de l'autre.

Monsieur le juge Sprizzo,

La lettre ci-dessous ne concerne que le litige Khulumani.

L'Afrique du Sud a exprimé son inquiétude en prenant connaissance des récentes plaintes déposées aux Etats-Unis traitant des violations des droits humains fondamentaux pendant le régime de l'apartheid. L'Afrique du Sud estime qu'elles pourraient avoir un effet négatif sur la croissance économique et le développement du pays.

Je ne vois aucun fondement à de telles craintes.

Il est évident que lorsque des entreprises étrangères décident d'investir en Afrique du Sud, elles tiennent compte du climat des affaires. Parmi les facteurs déterminants, on compte la position du gouvernement à l'égard du commerce ainsi que la stabilité politique et sociale au sens large. Le gouvernement sud-africain a depuis longtemps fait preuve d'une attitude très positive à l'égard du marché. Comme tout gouvernement, il désire s'assurer que les entreprises agissent d'une manière responsable, et que les lois et les réglementations y relatives soient respectées. Ces lois ne devraient pas être perçues – et généralement elles ne le sont pas – comme contraires aux affaires. Il va de soi que le succès de leur mise en œuvre contribue à la stabilité sociale et politique, ce qui à son tour a une influence positive pour la création d'un climat favorable à l'économie.

Les plaintes en cours devant les tribunaux étasuniens ne se prononcent pas, à l'évidence, sur l'attitude du gouvernement sud-africain par rapport au commerce. S'il s'avère que des entreprises américaines se sont rendues complices du système d'apartheid, avec pour conséquence des violations de droits humains, il est important que cette mauvaise conduite d'entreprise soit sanctionnée. Savoir que ce type d'abus peut efficacement être combattu contribue à renforcer la confiance générale à l'égard du marché, dans la mesure où cela aide à créer une atmosphère positive.

Les entreprises sont tournées vers l'avenir. Elles étudient les opportunités de profits aujourd'hui et dans le futur. Faire payer à une entreprise les conséquences de la pollution causée par elle dans le passé peut la dissuader de polluer dans le futur, mais ne va pas la dissuader d'engager des investissements profitables. Renoncer à imposer des amendes ou des sanctions pour une pollution passée sous prétexte que cela découragerait de futurs investissements n'est pas un argument valable. De tels arguments impliqueraient que jamais une entreprise ne soit tenue pour responsable de mauvais agissements passés. Il en va de même pour l'affaire entre vos mains. L'apartheid est un problème du passé dont les conséquences se pérennisent. Ceux qui ont aidé à soutenir ce système et qui ont contribué à des violations massives des droits humains doivent répondre de leurs actes. Reconnaître leur responsabilité contribuera à renforcer la confiance dans le marché en créant un climat d'affaires plus favorable. De plus, cette reconnaissance apportera un élément important pour la croissance et le développement de l'Afrique du Sud.

Soumis avec respect  
Joseph E. Stiglitz  
(6 août 2003)